

Département des
Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Votants :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date et affichage de la convocation : 21 juin 2024

Délibération n°32

Séance du 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six juin à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : COMET Claude, ECHINARD Emmanuel, GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LARRALDE Cécilia, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, PALLEC Bernard, SANZBERRO Jean-Philippe, INÇABY Emile, MIHURA Nathalie

ABSENTS : ITHURBIDE Fabien, LAGARDE Laurent

PROCURATION : ITHURBIDE Fabien a donné procuration à JAUREGUIBERRY Michel

LAGARDE Laurent a donné procuration à GARAT Jean-Michel

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

OBJET : CREATION TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L. 2313-1 et R.2313-3,

Vu l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Le Conseil municipal rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose de fixer le tableau des emplois de la commune comme suit pour tenir compte du fonctionnement de la collectivité

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

ADOpte le tableau des emplois figurant en annexe

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

TABLEAU DE GESTION ET DE SUIVI DES EMPLOIS AU 1^{er} juin 2024

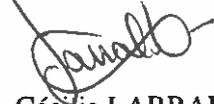
Emplois permanents	Grade(s) correspondants(s)	Catégorie (s)	Temps de travail hebdomadaire moyen	Poste pourvu			Poste non pourvu	
				Références de la délibération de création / modification de l'emploi	Fondement juridique (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel)	Effectifs et sexe de l'emploi pourvu	Effectifs à pourvoir - Date de la vacance d'emploi	Motif (recrutement en cours, disponibilité...)
Service administratif								
Secrétaire de mairie	-Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	TC	N°2020-47 du 15 octobre 2020		1 femme		
	-Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe							
	-Rédacteur	B						
	-Rédacteur principal de 2 ^e classe							
	-Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe							
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	TC	Délibération 3 du 11 janvier 2018				Poste non pourvu suite au départ de l'agent le 16 octobre 2020
Service technique								
Agent technique polyvalent	-Adjoint technique	C	TC	N°2021-33 du 6 octobre 2021	Art 3-3 3° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984	1 homme		
	-Adjoint technique principal 2 ^e classe							
	-Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe							
Agent technique polyvalent	-Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	TC	N°2 du 14 mars 2018		1 homme		
Agent technique polyvalent	-Adjoint technique principal 2 ^e classe	C	TC	N°2014-12 du 14 mars 2014				Non pourvu depuis changement de grade au 1 ^{er} mars 2024

Agent technique polyvalent	-Adjoint technique 2 ^e classe	C	TC	N°7 du 11 décembre 2014				Non pourvu suite changement de grade 1 ^{er} mars 2019
Agent technique polyvalent	-Adjoint technique principal 2 ^e classe	C	TC	N°6 du 12 avril 2012				Non pourvu depuis le départ à la retraite le 1 ^{er} septembre 2014
Agent d'entretien polyvalent	-Agent entretien polyvalent	C	13.50h	N°8 du 4 septembre 2014				Non pourvu depuis le 1 ^{er} décembre 2015
Agent d'entretien (école)	-Adjoint technique principal 2 ^e classe	C	22.50h	N°2022-37 du 31 août 2022				Non pourvu pour cause de changement de grade de l'agent au 1 ^{er} décembre 2023
Agent d'entretien (école)	-Adjoint technique	C	22.50h	N°7 du 16 mars 2017				Non pourvu pour cause de changement de grade de l'agent au 1/09/2022
Agent d'entretien et d'animation (école)	-agent de maitrise	C	22.50 h	N°2023-47 du 18 octobre 2023		1 femme		
Service scolaire et périscolaire								
Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM principal de 2 ^e classe	C	30 heures	N°2022-20 du 13 avril 2022		1 femme		
Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM principal de 2 ^e classe	C	30 heures	N°2019-45 du 11 septembre 2019	Art 3-3-5° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984			Non pourvu
Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	32 heures	Délibération 1 (rectificative) du 27 septembre 2017				Non pourvu depuis la démission le 1 ^{er} septembre 2019
Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM principal de 2 ^e classe	C	32 heures	N°2014-6 du 4 septembre 2014				Non pourvu suite au changement de grade de l'agent en 2017
Agent d'animation périscolaire	-Adjoint d'animation -Adjoint d'animation principal de 2 ^e	C	19 heures	N°2021-33 du 6	Art 3-3 3° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984	1 femme		

	<i>classe -Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe</i>			<i>octobre 2021</i>				
<i>Adjoint d'animation périscolaire</i>	<i>-adjoint d'animation 2^e classe</i>	<i>C</i>	<i>19 heures</i>	<i>N°2014-6 du 4 septembre 2014</i>				<i>Non pourvu suite au départ à la retraite de l'agent au 1^{er} janvier 2022</i>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance



Cécilia LARRALDE

Le Maire



Michel IBARLUCIA

